



# Adhésion et ouverture de compte portail famille 2020/2021

Depuis plusieurs années, l'association La CLEF, dans un souci de démarche éco durable, développe la dématérialisation de ses différents services. Le portail famille est un nouvel outil qui permet de bénéficier 24h/24 et 7j/7 d'un panel de services pratiques en ligne. Les inscriptions se déroulent désormais exclusivement via ce portail à l'adresse <https://assolaclef.leportailfamille.fr>

## Informations concernant l'adhésion à l'association La CLEF

L'adhésion à l'association est obligatoire et **valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août** chaque année.

En cas d'inscription au sein du multi-accueil ou des accueils de loisirs, [l'adhésion familiale est obligatoire](#) et des frais de dossier supplémentaires seront facturés à l'inscription de votre/vos enfant(s).

Le tarif d'adhésion ainsi que le montant des frais de dossier sont indiqués dans le règlement de fonctionnement.

## Information concernant le règlement de fonctionnement

Le strict respect du règlement de fonctionnement s'impose pour les familles et les enfants qui fréquenteront nos établissements afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et un fonctionnement convenable.

L'adhésion à l'association La CLEF et la demande d'inscription au sein d'une ou plusieurs de nos structures **nécessite obligatoirement l'acceptation du règlement de fonctionnement** relatif à chaque structure. Ceux-ci sont disponibles en téléchargement sur notre site internet [www.assolaclef.fr](http://www.assolaclef.fr) ou dans la section téléchargement sur le portail famille.

## Information concernant l'envoi et le paiement de vos factures

Si vous ne cochez pas l'option d'envoi de vos factures par mail sur le portail famille, celles-ci vous parviendront par envoi postal, pour un coût de 2.00€ par facture.

Veillez choisir l'option de paiement de vos factures parmi les possibilités ci-dessous :

- Je choisis le paiement par virement bancaire ;
- Je choisis le paiement par prélèvement bancaire, (**pour les nouvelles demandes, merci de joindre impérativement un RIB**) ;
- Je choisis de payer mes factures directement au siège de l'association.

## Information concernant l'activation du portail famille

**Si vous disposez déjà d'un compte portail ET/OU que vous avez déjà procédé à une inscription au sein d'une de nos structures, il n'est pas nécessaire de recréer un compte.** Dans le cas contraire, vous êtes invité à créer votre compte directement sur notre portail famille. Veuillez nous indiquer pour quelle(s) structure(s) vous souhaitez solliciter nos services :

- Inscription aux accueils de loisirs et périscolaire ⇔  Je dispose déjà d'un compte portail

**Merci de nous retourner ce document par mail à [robinsons@assolaclef.fr](mailto:robinsons@assolaclef.fr) ou via le portail famille.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données via le dispositif de portail famille, vous pouvez nous contacter par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je soussigné Madame / Mademoiselle / Monsieur

Souhaite par la présente adhérer à l'association La CLEF et, le cas échéant, demande la réactivation de mon compte "portail famille" pour l'année scolaire 2020-2021.

Fait à

Le



Signature :